

## Conseil municipal du 30 juillet 2020

-Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Françoise DEMONJA, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Isabelle EVRARD, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Sylvain MAUCHAUSSAT, Arnela SALKANOVIC - TESSIER.

-Conseillers absents ayant donné procuration: David LAMOUREUX à Claude LANDOS, Rémi Durin à Françoise DEMONJA.

-Le compte-rendu de conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

-Madame Isabelle Evrard est nommée secrétaire de séance.

-Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Remboursement d'une location de gîte suite à une seconde demande. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Membres de la CCID. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

-Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Conservatoire des espaces naturels. Cette proposition est acceptée à l'unanimité ;

### Ordre du jour :

#### 1 - Budget Assainissement collectif du bourg: Approbation du budget primitif 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 proposé lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Exploitation	40 761,00€	40 761,00€
Section Investissement	136 972,52€	136 972,52€
TOTAL	177 733,52€	177 733,52€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme ci-dessus mais s'interroge sur les recettes de fonctionnement qui ne peuvent être assurées par des emprunts dans la durée.

#### 2 - Point sur dépenses et recettes du budget principal et du budget assainissement à fin juillet 2020.

30/07/2020		Budget	Réalisé	crédits dispos
<b>Principal fonctionnement</b>				
	Dépenses	568 885,82	233 778,56	335 107,26
	Recettes	568 885,82	211 570,23	387 315,59
<b>Principal investissement</b>				
	Dépenses	259 467,09	82 368,09	177 099,00
	Recettes	259 467,09	34 052,92	225 414,17
<b>Assainissement fonctionnement</b>				
	Dépenses	40 761,00	5 042,71	35 718,29
	Recettes	40 761,00	0,00	40 761,00
<b>Assainissement investissement</b>				
	Dépenses	136 972,52	6 604,60	130 367,92
	Recettes	136 972,52	99 033,33	37 939,19

### 3- Remboursement de location de gîte suite à une demande

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne (contrat BA03/2020) a loué un chalet mais en raison de la crise sanitaire et de la mise en place du confinement, la location n'a pu se faire. Monsieur le Maire propose aux conseillers de rembourser l'acompte qui a été versé soit 40.00€ (quittance G0525763).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte le remboursement de l'acompte tel que décrit ci-dessus ;
- Mandate le Maire à signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.
- Les crédits seront pris à l'article 6718.

### 4- Remboursement d'une location de gîte suite à une seconde demande.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une personne ayant loué le chalet N°5 et ayant vu son séjour gâché par une infestation d'insectes. Monsieur le Maire propose aux conseillers de rembourser la moitié du prix du séjour (location) à la personne concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte le remboursement de la moitié de la location ;
- Mandate le Maire à signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.
- Les crédits seront pris à l'article 6718.

## **5- Adressage et numérotation des habitations de la commune**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 24 septembre 2001 et 23 février 2002 par lesquelles la commune a procédé au numérotage des habitations, mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En raison des travaux de la fibre il convient d'achever la numérotation de certains villages, M. le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant la localisation à 100% des foyers Cellois et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général (sécurité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité  
Accepte le schéma d'adressage présenté par la commission travaux  
Mandate le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **6- Constitution de la commission communale des Impôts Directs - Proposition de contribuables.**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, notamment son n°1,

Monsieur le Maire invite le Conseil à proposer pour la constitution de la Commission communale des impôts directs une liste de 24 contribuables (6 titulaires et 6 suppléants doivent être désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la liste de 24). Il explique la difficulté à trouver des personnes volontaires pour faire partie de cette commission.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la liste de contribuables suivante sachant que celle-ci est incomplète. Il autorise M le Maire à compléter la liste en fonction des dernières réponses reçues avant l'envoi.

Commissaires titulaires :  
Jacques-André BOQUET  
Catherine GODIN  
Jérôme DUCHER  
Didier LAMOUREUX

Commissaires suppléants :  
Annie DIBLANC  
Alain SERRET  
Nicolas DEUQUET  
Isabelle EVRARD

Sylvain MAUCHAUSSAT  
Xavier DEVAUX  
Isabelle MARTINI  
Eric ROLINAT

Arnela SALKANOVIC-TESSIER  
Aurélia FLUTEAU

## **7 - Conservatoire des espaces naturels**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier du conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine. Celui-ci souhaite rouvrir un ancien chemin envahi par la végétation au milieu de parcelles de la lande humide du Beausoleil. Le conseil à l'unanimité est d'accord pour autoriser le conservatoire à remettre en état ce chemin communal.

## **8- Présentation des contrats « booster's » et « boost communes »**

Monsieur Xavier Devaux expose au conseil municipal les contrats d'aides financières que le département met à disposition des collectivités locales.

« Boost communes » : Contractualisation entre le département et les communes pour la période 2020/2022. Ce contrat peut concerner l'aménagement des espaces public, les voies communales, rénovation des bâtiments communaux, etc... il est de 20% du montant des travaux avec un maximum de 22.260 HT €. Les contrats doivent être signés avant le 30 avril 2021.

« Booster's »: Même principe mais passe par l'intercommunalité pour la période 2020 / 2023. 284 000 € pour la communauté de commune autour d'une stratégie partagée valorisant le cadre de vie des habitants et concourant à l'attractivité du territoire autour de trois chantiers : « Cultiver l'image dynamique du territoire », « Organiser et aménager le territoire », « Le paysage : une ressource locale au service du développement du territoire ».

## **9 - Divers**

### **Saison touristique :**

Après un démarrage difficile la saison bat son plein. Beaucoup de camping-cars, gites, chalets, début août tout est loué. Une commission tourisme aura lieu le 7 septembre à 18h00.

Madame Isabelle Martini demande qu'une réflexion soit engagée sur l'événementiel qui seul pourrait donner un dynamisme et faire venir les touristes.

### **Mesures Covid :**

Les concerts du Paris Symphonic Orchestra (Mercredi 12 Aout et Dimanche 16 Aout) seront doublés lors des deux soirées pour respecter la jauge de l'église.

### **Baignade :**

Reste interdite malgré des contrôles satisfaisants en ce moment (règlement sanitaire de l'ARS). Animation kayak : la demande est satisfaisante.

**Marché dinatoire** : bonne fréquentation le 29 juillet, avec respect des gestes barrières  
remerciements aux conseillers qui se sont impliqués dans sa préparation.

**Bail de la taverne du poney qui tousse et évolution du projet :**

Bonne fréquentation du bar/restaurant/commerce actuellement. Le gérant actuel a annoncé qu'il fermerait son commerce le 17 Août avec remise des clés le 23 août. Une discussion et une réflexion est engagée pour le devenir du restaurant-épicerie. La majorité du conseil pense que le futur projet doit être pérenne et ne doit pas s'inscrire que dans la saison touristique. Selon la destination future du commerce, des travaux seront à engager.

**Commission ruralité et priorités**

Une prochaine réunion doit réfléchir aux priorités, carte communale, habitat, développement des services, etc.

**Communication :**

Illiwap : 63 abonnés fin juillet pour ce service d'informations urgentes.  
Monsieur Jérôme Ducher propose la création d'une page Facebook d'information communale. Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

**Déco de fin d'année:**

Madame Arnela Salkanovic-Tessier souhaiterait que la commune cesse d'acheter des sapins dans une démarche écologique. Ceux-ci pourraient être remplacés par des sapins découpés dans des palettes de récupération. Monsieur Claude Landos rappelle que les sapins participent à l'économie locale. Elle souhaiterait que la fête de la lumière soit accentuée et développée. Afin de respecter l'obligation de laïcité Monsieur Jérôme Ducher demande qu'il n'y ait plus de crèche sur l'espace public.

**Infos :**

Un défibrillateur est installé sur le mur extérieur de la salle des loisirs.  
Rencontre du bureau et de Monsieur Francis Durand (cartonnerie Jean) pour la réalisation des travaux de réfection du barrage et de la berge courant septembre.  
Rencontres prévues avec les candidats aux sénatoriales début août.  
Dernier terrain à vendre lotissement du Prémontet, deux acquéreurs potentiels.  
Cimetière: Déplacement du corps d'un défunt du tombeau communal (depuis 3 ans) dans un emplacement pleine terre. Le dernier casier pour les urnes funéraires a été vendu.  
Monsieur Nicolas Deuquet propose que la commune entame une procédure de reprise des tombes abandonnées au cimetière. Il serait nécessaire aussi d'informatiser le plan du cimetière.

Le conseil est déclaré clos à 23h08.